



TMO CARTELEGUE



Randonnée MOTO ENDURO, QUAD ET SSV Dimanche 2 mars 2014

Lieu de rendez-vous fléché depuis Cartelègue centre.

8 h00 : accueil des participants, contrôle administratif et technique, briefing

9 h00 : départ de la boucle du matin.

Pause repas du midi : mise à disposition de plancha.

14 h00 : départ de la boucle de l'après-midi.

ENGAGEMENT ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL & VILLE

TÉLÉPHONE

EMAIL

PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :
.....

TYPE MOTO QUAD SSV MARQUE

N° IMMATRICULATION

Tarif engagement rando seul (passager gratuit) : 30 €

A l'ordre de TMO

Attention : places limitées

**Engagement à renvoyer par courrier dument complété avec
copie des documents obligatoires avant le 24 février par courrier à :**

THIERRY MARTIN 4 HERVAIS 33390 CAMPUGNAN

☎ 06.23.81.48.24 ou 06.27.19.08.09

Pour toute confirmation écrite veuillez joindre une enveloppe timbrée.

Documents obligatoires à toutes inscriptions : permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance.

Tout véhicule dont les organisateurs ne possèdent pas une copie de la quittance d'assurance en cours de validité se verra refuser l'accès au terrain.

Nous vous rappelons que seuls les pots d'échappements homologués (complets) sont autorisés.

Le participant et ses passagers s'engagent à circuler lors de cette randonnée en respectant les règles élémentaires suivantes :

- Respect de la sécurité sur l'ensemble du tracé emprunté et plus particulièrement en cas de manœuvres ou de changements de direction,
- Respect de la courtoisie à l'égard de toute personne rencontrée sur le parcours,
- Respect des sites traversés et de ses habitants en adoptant une allure modérée.

Je déclare sous ma seule et unique responsabilité, détenir un véhicule en état, régulièrement assuré dont je conserverai la garde et dont la totalité des pouvoirs d'usage, sachant que j'accepte en conséquence de ceux-ci, la totalité des risques encourus, sans aucune exception.

Je reconnais ne pouvoir exercer à l'encontre des propriétaires des sites traversés et des organisateurs quelconques recours ou actions pouvant naître à la suite d'éventuelles conséquences dommageables consécutives à un accident corporel ou matériel ainsi que des conséquences pouvant survenir au cours et après les évolutions sur circuit.

Je reconnais le droit aux organisateurs d'exclure tout véhicule et personne immédiatement de la randonnée si ceux-ci estiment que conduite et attitude se révèlent dangereuses pour autrui et eux-mêmes.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité dans le cas de fausse déclaration, conduite dangereuse de la part des personnes participantes.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables. Les randonneurs se verraient proposer une nouvelle date ou obtenir le remboursement de leur engagement, sans aucune autre indemnité.

Fait à, le

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »